



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 28 mai 2020

NOMBRE DE MEMBRES

CONSEILLERS EN EXERCICE	19
----------------------------	----

PRESENTS	17
----------	----

VOTANTS	19
---------	----

DATE DE CONVOCAATION

20 mai 2020

DATE D’AFFICHAGE

11 JUIN 2020

Codification : 5.1

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
préfecture de Roanne le
11 JUIN 2020

et publication du

11 JUIN 2020

Le Maire,
Jean-Yves BOIRE



L'an deux mille vingt, le **vingt-huit mai**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt mai deux mille vingt** s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Vignes, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire sortant.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christine VALADE, Patrick DUCROS, Patricia PERRET, Bernard PLACE, Sylvie RENARD, Jacky BRAT, Christian LAREURE, Marcel DUMAS, Didier DUPIN, André ALEX, Roseline TRAMBOUZE, Katy VAZQUEZ DUDEK, Isabelle ROUVIDAN, Lucie ROCH, Patrick PORNET et Sylvain GIRARDIN.

Absentes avec excuse : Fabienne STALARS donne pouvoir à Christine VALADE

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine

VALADE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Lucie ROCH

OBJET : 2020-011 : élection du Maire

Sous la présidence de M. Jacky BRAT, doyen d'âge, le Conseil Municipal est appelé à élire le Maire au scrutin secret et à la majorité absolue parmi ses membres, conformément à l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La majorité absolue se calcule non pas par rapport à l'effectif légal du Conseil mais par rapport au nombre de suffrages exprimés (donc décompte fait des bulletins blancs et nuls).

M. BOIRE est le seul candidat.

Mmes VALADE et PERRET procèdent au dépouillement :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 19

A déduire : 1 (bulletin blanc)

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

M. BOIRE a obtenu 18 (dix-huit) voix.

Conformément à l'article L 2122-7 précité du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. BOIRE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire.**

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 4 juin 2020

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

